

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

CLASSE VIRTUELLE - CONVENTIONS IRSA & IRCA

Améliorer le traitement des dossiers sinistres

3H30, EN CLASSE VIRTUELLE

DDA

CODE : AAPW13

Objectifs de la formation

- Connaître les dispositions générales et les mécanismes d'application des conventions IRCA & IRSA pour les dommages matériels et / ou corporels : désignation de l'assureur, relations entre les sociétés, modalités de recours

Animée par

- BARRIO Olivier
Formateur en assurances,

Public concernés

- Courtiers; Agents généraux; Mandataires; Responsables et Chargés de clientèle au sein des organismes d'assurance; Souscripteurs et Rédacteurs; Gestionnaires de contrats d'assurance; Chargés d'indemnisation;

>

La convention IRSA (dommages matériels)

Les dispositions générales

- Principe et structure de la convention IRSA
- Champ d'application de la Convention
- Les recours : assiette, mise en oeuvre, renonciation

La convention IRCA (dommages

Dates

- Classe virtuelle
1 matinée : 7 décembre 2020

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif Pack 15 heures _____ 245,00 €HT
- Tarif général _____ 395,00 €HT

La Loi Badinter

- Les conditions d'application
- Les droits à indemnisation

